



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

6940^e séance

Lundi 25 mars 2013, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Churkin	(Fédération de Russie)
<i>Membres :</i>	Argentine	M ^{me} Perceval
	Australie	M. Quinlan
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Maroc	M. Bouchaara
	Pakistan	M. Tarar
	République de Corée	M. Kim Sook
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Gasana
	Togo	M. Afande

Ordre du Jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-26887 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Robert Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Serry.

M. Serry (*parle en anglais*) : Alors que les peuples du Moyen-Orient connaissent une période de lourds défis et de bouleversements extraordinaires, jeter les bases d'un processus de paix israélo-palestinien crédible demeure une priorité fondamentale pour les Nations Unies. La visite effectuée la semaine dernière par le Président Obama dans la région fut une excellente occasion de donner un nouvel élan aux efforts visant à la réalisation d'une solution des deux États. Le Président Obama a rencontré les dirigeants des deux parties. Il a également rendu visite à S. M. le Roi Abdallah II de Jordanie, qui a joué un rôle clef dans les récentes initiatives de dialogue. Dans le prolongement direct de cette visite, le Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry, a rencontré le Président Abbas à Amman, avant de retourner à Jérusalem où il a rencontré le Premier Ministre Nétanyahou.

L'ONU se félicite de l'engagement résolu des États-Unis en faveur du processus de paix et de la réaffirmation par le Président Obama du principe d'une solution des deux États, qu'il a qualifiée de nécessaire, juste et possible dans son discours du 21 mars, dans lequel il a appelé à la création d'un État indépendant et viable de Palestine tout en soulignant qu'Israël avait le droit d'insister sur la sauvegarde de sa sécurité. Le Président des États-Unis a également rappelé qu'il avait déjà proposé des principes pour le règlement des questions relatives aux territoires et à la sécurité, dont il estime qu'ils peuvent servir de base aux négociations, et a appelé les États arabes à prendre des mesures en vue de la normalisation de leurs relations avec Israël. Le 22 mars, le Secrétaire général a salué l'information

faisant état du rétablissement de relations normales entre les Gouvernements d'Israël et de la Turquie – un événement important et un signe d'espoir pour la stabilité de la région – et a rendu hommage au Président Obama pour le rôle qu'il a joué pour parvenir à ce résultat positif.

Le 18 mars, le nouveau Gouvernement israélien a été confirmé par la Knesset. Dans sa lettre de félicitations au Premier Ministre Benyamin Nétanyahou, le Secrétaire général a indiqué qu'il comptait sur l'attachement du Premier Ministre à la solution des deux États et jugé qu'il était primordial d'obtenir cette année des résultats véritables qui permettront de renforcer la sécurité d'Israël, ainsi que sa position au plan régional et international, et de répondre aux aspirations légitimes des Palestiniens à la création d'un État palestinien souverain, indépendant et viable.

Le Premier Ministre Nétanyahou et le Président Abbas ont tous deux réaffirmé leur attachement à la solution des deux États en tant, fondamentalement, que seule perspective d'avenir des Israéliens et des Palestiniens, même s'il est indéniable que leur opinion diffère quant aux modalités et à la manière d'y parvenir. Il nous incombe, à nous l'ONU et à la communauté internationale, de les aider à aplanir ces divergences. Beaucoup de travail nous attend. Nous ne devons pas sous-estimer les difficultés, mais nous ne devons pas non plus minimiser la possibilité réelle de les surmonter. Il est aujourd'hui temps pour nous tous de nous engager dans une action concertée et d'appuyer une initiative internationale sérieuse, et notamment de revitaliser le Quatuor afin qu'il associe davantage les principaux partenaires arabes et régionaux ainsi que d'autres parties prenantes.

Les efforts menés actuellement offrent la possibilité d'un nouveau départ et donnent une nouvelle impulsion pour réaliser des progrès politiques sérieux. Il existe une chance bien réelle, mais nous craignons qu'elle soit de courte durée si la situation explosive sur le terrain n'est pas traitée d'urgence dans le même temps. Les deux parties doivent prendre des mesures constructives et s'employer à inverser les tendances négatives. À cet égard, nous signalons qu'il n'y a pas eu d'annonce d'implantation de nouvelles colonies au cours de la période considérée, et que trois structures situées dans des avant-postes de colonies ont été démolies le 18 mars. La période a en outre vu une diminution des incursions des forces de sécurité israéliennes en Cisjordanie, y compris dans la zone A, ainsi qu'une

baisse des activités de démolition de structures palestiniennes.

La position de l'ONU est claire et ferme sur toutes les questions susmentionnées. Notre espoir est désormais que ces premiers signes d'une inversion des mesures néfastes sur le terrain se poursuivront et instaureront un climat propice à la mise en œuvre d'un processus politique véritable.

Mais il faut admettre que, dans l'ensemble, le niveau de violence est demeuré élevé. Plusieurs affrontements ont eu lieu au cours de manifestations, y compris celles organisées en solidarité avec les prisonniers palestiniens, ayant entraîné la mort d'un Palestinien. L'utilisation de balles en caoutchouc par les forces de sécurité israéliennes continue de faire de nombreux blessés chez les Palestiniens, d'ailleurs un homme de 23 ans a récemment succombé à ses blessures après avoir été touché à la tête par une balle de ce type, le 22 février. Un troisième Palestinien est décédé le 15 mars après qu'une bombe lacrymogène lancée par les forces de sécurité israéliennes ait atterri dans son taxi à Jérusalem-Est. Côté israélien, treize soldats ont été blessés.

Les tensions se sont propagées à Jérusalem, où de multiples affrontements ont eu lieu sur le site du mont du Temple/Haram al-Charif, notamment les 3 et 6 mars, puis le 8 mars, lorsque plusieurs dizaines de policiers israéliens ont pénétré dans l'enceinte et tiré des grenades incapacitantes contre des Palestiniens qui lançaient des pierres et des cocktails Molotov. Le Secrétaire général souligne combien il importe que les manifestations demeurent strictement non violentes et insiste sur la nécessité de pleinement respecter le droit de manifester pacifiquement.

Les actes de violence commis par des colons contre les Palestiniens se sont poursuivis, faisant six blessés. Le 12 mars, un Palestinien a succombé à ses blessures après avoir été renversé par le véhicule d'un colon près de Salfit, le 9 mars. Les attaques de colons contre des vergers palestiniens ont endommagé plus de 590 arbres, tandis que des jets de pierres contre des véhicules palestiniens en Cisjordanie ont entraîné des dégâts matériels. Les forces de sécurité israéliennes ont arrêté au total neuf colons soupçonnés d'avoir agressé des Palestiniens en Cisjordanie.

Des sources de la sécurité israélienne ont également signalé une augmentation des jets de pierres, notamment contre des colons, qui ont blessé un total

de 10 personnes au cours de la période considérée. Entre autres attaques palestiniennes dirigées contre des colons, une fusillade aurait éclaté le 18 mars, blessant un colon. Un suspect dans cette fusillade a été arrêté par les forces de sécurité palestiniennes le 20 mars. Des pierres et des cocktails Molotov lancés contre des véhicules israéliens en Cisjordanie auraient provoqué un accident de la route le 14 mars, blessant grièvement six colons, dont un enfant de 3 ans. Des attaques similaires survenues les 6, 11 et 15 mars ont quant à elles fait six autres blessés légers côté israélien.

Nous restons préoccupés par la situation des prisonniers palestiniens détenus par les Israéliens, dossier qui a apparemment fait l'objet de discussions au cours des réunions de haut niveau de cette semaine. Un prisonnier qui observait une grève de la faim prolongée a accepté d'y mettre un terme en échange de sa libération et de son expulsion vers la bande de Gaza par les autorités israéliennes le 17 mars. Cinq autres prisonniers poursuivent leur grève de la faim, l'un d'entre eux serait dans un état très grave. De nouvelles manifestations de soutien à leur égard ont été organisées en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, dont une devant les bureaux de l'ONU à Ramallah, le 16 mars, au cours de laquelle une lettre a été remise par les familles des détenus et transmise au Secrétaire général. L'ONU rappelle que les individus placés en détention administrative sans chef d'accusation doivent être inculpés et jugés dans le respect des garanties judiciaires, conformément aux normes internationales, ou bien immédiatement libérés. Nous rappelons également l'importance que toutes les parties respectent pleinement l'accord signé le 14 mai 2012.

Les forces de sécurité palestiniennes continuent de s'efforcer de maintenir l'ordre en Cisjordanie, en coordination avec les forces de sécurité israéliennes et grâce à la formation et à l'équipement fournis par les partenaires internationaux.

Je reviens de Bruxelles, où le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens s'est réuni le 19 mars. Deux ans après que les donateurs ont estimé – sur la base des rapports de l'ONU, de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international – que l'Autorité palestinienne était prête à devenir un État au vu des institutions examinées, j'ai de nouveau insisté dans le rapport remis au Comité spécial de liaison au nom de l'ONU sur le fossé croissant qui existe entre le succès largement reconnu du processus d'édification de l'État palestinien et l'impasse persistante

du processus politique. J'ai fait part de mon inquiétude de voir les réalisations en matière d'édification de l'État remises en cause, du fait de la détérioration de la situation sur le terrain, des mauvaises tendances dans le domaine socioéconomique et sur le plan de la sécurité, et des grandes difficultés budgétaires de l'Autorité palestinienne. Cette inquiétude a été largement partagée par les participants à la réunion.

Le Comité spécial de liaison a mis l'accent sur la nécessité qu'Israël transfère les recettes douanières palestiniennes à l'Autorité palestinienne dans les délais prévus et de manière transparente et prévisible; que l'Autorité palestinienne poursuive les réformes structurelles, y compris le rééquilibrage des finances publiques et que les donateurs fournissent une aide suffisante et prévisible à l'Autorité palestinienne. Le sentiment général pendant la réunion du Comité spécial de liaison a été qu'il est illusoire de penser que l'on pourra maintenir indéfiniment la situation actuelle. Sans progrès, il y aura un retour en arrière, et il faut donc redonner sans délai un horizon politique.

Concernant les autres faits enregistrés au cours de la période considérée, comme le Conseil le sait, le Secrétaire général a remis à l'Assemblée générale son rapport sur le statut de la Palestine (A/67/738), qui examine les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale en date du 29 novembre 2012.

Je tiens également à mettre en avant les activités menées par les organisations de femmes palestiniennes et de défense des droits de l'homme en Cisjordanie et dans la bande de Gaza pour célébrer la Journée internationale de la femme, le 8 mars. De nombreux événements ont permis d'attirer l'attention sur la situation des Palestiniennes et leurs revendications, parmi lesquelles la fin de l'occupation et la création d'un État palestinien à part entière. Malheureusement, c'est aussi au cours de cette période que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a dû annuler le marathon annuel de Gaza parce que les autorités de facto refusaient d'autoriser les femmes à y participer.

À Gaza, la période à l'examen a vu un sérieux revers dans la mise en œuvre du cessez-le-feu négocié le 21 novembre. Le 21 mars, des roquettes ont été tirées depuis Gaza vers Israël pour la deuxième fois depuis la mise en place du cessez-le-feu. En réaction, Israël a annulé l'élargissement de la zone de pêche autorisée, la ramenant à trois milles marins, et a restreint la circulation

des Palestiniens de et vers la bande de Gaza. Il a également fermé le point de passage de Kerem Shalom, suspendant ainsi la circulation des marchandises à destination et en provenance de Gaza pour la deuxième fois depuis la fermeture du 27 février au 3 mars qui avait fait suite au précédent tir de roquettes.

L'ONU a condamné ces tirs, conformément à notre position habituelle sur le caractère totalement inacceptable des tirs de roquettes sur des zones civiles. Nous avons également appelé Israël à continuer de faire preuve de retenue. Les parties à l'accord conclu le 21 novembre doivent avoir clairement à l'esprit que le plein respect des termes de l'accord par tous est indispensable pour continuer à consolider le calme, empêcher la contrebande d'armes vers Gaza, négocier la levée du blocus et avoir une chance de mettre pleinement en œuvre la résolution 1860 (2009). L'ONU continuera d'appuyer les efforts importants que déploie l'Égypte pour rétablir et solidifier le calme.

Les forces israéliennes ont mené cinq incursions à Gaza, et six civils palestiniens ont été blessés par des tirs israéliens, la plupart alors qu'ils tentaient de s'approcher de la barrière frontalière.

Les efforts de réconciliation entre Palestiniens n'ont pas progressé au cours de la période considérée, et les parties ne se sont pas rencontrées. La Commission électorale centrale palestinienne a annoncé que la liste électorale mise à jour, comprenant les électeurs de Gaza, sera disponible le 10 avril prochain en dépit du fait que les autorités israéliennes n'ont pas autorisé le transfert des formulaires d'inscription de Gaza à Ramallah.

La situation en République arabe syrienne a continué de s'aggraver depuis les exposés présentés au Conseil par le Secrétaire général adjoint, M. Feltman, le mois dernier (voir S/PV.6926), et par la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Amos, le Haut-Commissaire, M. Guterres, et la Représentante spéciale, M^{me} Bangura. La recherche effrénée d'une victoire militaire par les deux parties et leur mépris irréfléchi de la vie et de la protection des civils sont une source de profonde préoccupation pour l'ONU. L'impunité est généralisée; la souffrance humaine et la destruction sont omniprésentes.

Comme l'a maintes fois dit le Secrétaire général, les chances d'un règlement politique de la situation en Syrie demeureront infimes jusqu'à ce que les parties renoncent à la violence et choisissent d'œuvrer à un règlement politique. La volonté limitée manifestée par

les parties d'ouvrir un processus de dialogue ne s'est pas encore matérialisée. La coalition de l'opposition a élu un Premier Ministre par intérim et participera au prochain sommet de la Ligue des États arabes à Doha.

Il est crucial que la communauté internationale adopte une position consensuelle et que le Conseil de sécurité adopte une position commune pour parvenir à un règlement politique. Le Représentant spécial conjoint, M. Brahimi, travaille sans relâche à la réalisation de cet objectif. Il compte sur l'appui uni et véritable du Conseil à cet égard.

Dans l'intervalle, l'ONU fait de son mieux pour lutter contre les conséquences humanitaires tragiques de ce conflit, qui deviennent plus dramatiques de jour en jour. Près d'1,2 million de réfugiés syriens sont partis chercher refuge dans les pays voisins. Nous sommes reconnaissants de la généreuse hospitalité avec laquelle ces réfugiés ont été accueillis par les gouvernements de la région, dont les économies sont de plus en plus durement mises à l'épreuve.

Le financement de nos efforts humanitaires demeure problématique. Malheureusement, environ 20 % seulement du montant promis à la conférence pour les annonces de contributions qui s'est tenue au Koweït le 30 janvier ont été versés à ce jour. Nous lançons un nouvel appel afin que ces annonces se traduisent par des engagements réels aussitôt que possible.

La semaine dernière, le Secrétaire général a annoncé sa décision de mener une enquête sur les allégations d'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Il a ainsi fait suite à une demande du Gouvernement syrien, qui a rapidement été suivie par des demandes des Gouvernements français et britannique. Il estime que ces allégations doivent être prises au sérieux. Le Secrétaire général a répondu rapidement aux Gouvernements concernés en les informant officiellement de sa décision et en demandant des informations supplémentaires relatives aux incidents signalés en vue de faciliter l'enquête. Il a également envoyé une lettre au Président du Conseil de sécurité. Il maintient des contacts étroits avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et l'Organisation mondiale de la Santé. Ces deux Organisations ont assuré le Secrétaire général de leur plein appui. Le mandat de la mission sera bientôt prêt.

La détérioration de la situation en Syrie a également de profondes répercussions dans la zone d'opérations de la Force des Nations Unies chargée

d'observer le désengagement (FNUOD), où les affrontements entre les forces gouvernementales et les forces d'opposition se sont intensifiés ces derniers jours. L'activité militaire incessante dans la zone de séparation pourrait faire dégénérer la situation entre Israël et la Syrie et remettre en question le cessez-le-feu entre les deux pays. À cet égard, un incident préoccupant s'est produit hier lorsqu'en réponse à des tirs de mitrailleuses lourdes depuis le secteur Bravo, qui ont dépassé la ligne de cessez-le-feu, les Forces de défense israéliennes ont lancé un missile dans la zone de limitation. La FNUOD est encore en train de vérifier les faits auprès des deux parties. Le Département des opérations de maintien de la paix présentera demain au Conseil un exposé détaillé sur la situation dans le Golan, notamment cet incident récent.

Au Liban, la démission, le 22 mars, du Premier Ministre, M. Mikati, a jeté une nouvelle incertitude sur le processus politique en cette période de tensions politiques accrues dans tout le pays, en particulier à Tripoli. Le Secrétaire général a prié toutes les parties libanaises de demeurer unies sous la direction du Président Sleiman; de collaborer avec les institutions nationales afin de maintenir le calme et la stabilité; de respecter la politique de dissociation du Liban, conformément à l'engagement qu'elles ont pris dans la Déclaration de Baabda; et d'appuyer le rôle que joue l'Armée libanaise dans le maintien de l'unité, de la souveraineté et de la sécurité nationales.

Je tiens à rappeler qu'il y a seulement 10 jours, suite à l'exposé présenté par le Coordonnateur spécial du Secrétaire général pour le Liban le 14 janvier, le Conseil a clairement reconnu la fragilité de la situation au Liban, et il s'est déclaré profondément préoccupé par les répercussions de la crise syrienne sur la stabilité du pays. Depuis lors, il y a eu d'autres problèmes de sécurité.

Premièrement, le 17 mars, quatre théologiens sunnites ont été agressés à Beyrouth. Ces attaques ont été largement condamnées, et l'Armée libanaise a été déployée pour contenir les tensions qui ont suivi. À Tripoli, dans le nord, l'Armée libanaise a été déployée en force pour contenir les affrontements qui ont repris le 20 mars et qui avaient fait neuf morts, y compris un soldat libanais, à la date d'hier.

Deuxièmement, le 18 mars, des hélicoptères syriens auraient pénétré l'espace aérien libanais et tiré des roquettes sur deux sites proches de la ville d'Arsal, dans le nord-est. Il n'y a pas eu de victime. Le Secrétaire

général a exprimé sa vive préoccupation à la suite de ces frappes, que le Président Sleiman a condamnées comme constituant une violation inacceptable de la souveraineté libanaise. Le Gouvernement syrien a nié cet incident. Le 21 mars, on a signalé qu'une autre roquette tirée par un hélicoptère syrien aurait atterri dans la même zone. De même, le 20 mars, des obus syriens auraient atterri à l'extérieur d'Al Qasr, dans la région de Hermel, dans le nord-est du Liban.

La situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et le long de la Ligne bleue est quant à elle demeurée généralement stable, mais les violations par Israël de l'espace aérien libanais se sont poursuivies à un rythme élevé. Les effectifs totaux de l'Armée libanaise présents dans la zone d'opérations de la FINUL représentent maintenant environ deux brigades, et ce après que de nouveaux redéploiements aient été effectués hors de la zone afin de lutter contre les problèmes de sécurité dans d'autres endroits.

Dans ce contexte, les consultations concernant la nomination d'un nouveau gouvernement devraient commencer cette semaine. Le Secrétaire général demande instamment à toutes les parties concernées de collaborer de manière constructive avec le Président afin de définir les orientations futures par le biais du dialogue, conformément aux exigences de la Constitution libanaise et dans le plein respect du processus démocratique.

Comme l'a préconisé le Conseil, il demeure important, pour maintenir la stabilité au Liban, que toutes les parties réalisent des progrès rapides afin de garantir que les élections législatives se déroulent sur la base du consensus dans le respect des limites fixées par le cadre juridique et constitutionnel établi.

Pour terminer, nous avons maintenant la possibilité de développer une initiative politique sérieuse et importante en vue de réaliser la solution des deux États négociée à laquelle nous aspirons tous et qui servira au mieux les intérêts, les droits et les aspirations des Israéliens comme des Palestiniens. Les mois à venir ne seront pas faciles. Les deux parties vont maintenant devoir faire preuve de volonté politique et de détermination pour accomplir des progrès, et l'action concertée de la communauté internationale, notamment les pays de la région, va s'avérer nécessaire pour appuyer leurs efforts. L'ONU est déterminée à jouer son rôle afin de créer des conditions propices à la reprise de négociations véritables durant la période à venir.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Serry de son exposé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 30.